

9 FEVRIER 2021

COMITÉ SYNDICAL

evODIA
Établissement Vosgien d'Optimisation
des Déchets par l'Innovation et l'Action

    | www.evodia.org

1 - COMPTE RENDU DES DERNIERS COMITES

Les membres du Comité Syndical ont été invités à faire d'éventuelles remarques sur le compte rendu du Comité du 1^{er} décembre 2020 qui a été adressé par email avec la convocation le 1^{er} février dernier.

Aucune observation n'a été formulée.

2 - MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU COMITE SYNDICAL EN VISIOCONFERENCE PENDANT L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE

RAPPORT DU PRESIDENT

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et conformément aux dispositions prévues par l'article 6 de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, actant qu'il s'agit de la première réunion du Comité Syndical d'ÉVODIA ouverte à la visioconférence, il convient que le Comité détermine les modalités d'identification des participants ainsi que les modalités de scrutin.

Rappel des diligences effectuées par le Président pour la mise en place de la visioconférence :

Il est rappelé aux membres du Comité que la convocation transmise électroniquement fait mention de la possibilité de participer en visioconférence.

Un lien vers une réunion Teams a été transmis concomitamment à la convocation.

La participation à une réunion Teams est gratuite et ne nécessite pas de logiciel payant. Elle s'effectue librement depuis un navigateur internet.

Un didacticiel des réunions teams a été transmis aux membres du Comité concomitamment à la convocation.

Modalités d'identification des participants :

Il est procédé à un appel nominal des membres du Comité au début de séance.

Les délégués présents en visioconférence sont notés « présents en visio » sur la feuille d'émargement et sont considérés comme présents à la séance. Ils indiquent s'ils sont porteurs d'un pouvoir, le cas échéant.

En cas de déconnexion en cours de séance, le délégué est réputé absent pour toutes les délibérations auxquelles il n'a pas pu voter.

En cas de reconnexion en cours de séance, le délégué est réputé présent à partir du premier vote suivant sa reconnexion.

Modalités de scrutin :

Conformément aux dispositions de l'ordonnance précitée, le scrutin ne peut être que public. Si une demande de vote secret est adoptée, le Président devra reporter le point à l'ordre du jour à une séance ultérieure. La séance ne pourra alors être dématérialisée.

Pour chaque délibération, il est procédé à l'appel des votes contre, des abstentions et des votes pour. Les délégués présents en visioconférence peuvent s'exprimer au même titre que les délégués présents sur site.

Il a été décidé, à l'unanimité, de prendre acte des diligences effectuées par le Président pour la mise en place de la visioconférence et d'adopter, pour la durée de l'état d'urgence sanitaire, les modalités de fonctionnement présentées.

3 – AVENANT A LA CONVENTION DE LOCATION-VENTE AVEC LA COMMUNE DE SAINT-DIE DES VOSGES

RAPPORT DU VICE PRESIDENT EN CHARGE DES ORDURES MENAGERES

STEPHANE BISCH

Une convention de location-vente lie la commune de Saint-Dié-des-Vosges et EVODIA pour l'utilisation d'un terrain situé à La Pêcherie situé en bordure de RN 59 d'une superficie de 1ha 24a et 63ca.

Cette convention qui permet l'exercice de la mission de service public pour le transit des déchets ménagers et assimilés est arrivée à échéance en juillet 2020.

Afin d'exercer la mission de transitage des déchets ménagers, EVODIA a conclu en 2010 avec SUEZ une convention de délégation de service public pour la gestion de ce transit à compter de la mise en service contractuelle du site soit en octobre 2013.

Il est donc proposé par la signature d'un avenant de faire coïncider la convention de location du terrain avec la durée du contrat de DSP soit jusqu'au 6 octobre 2023.

Aussi le projet d'avenant à la convention propose :

- De **préciser la durée de la convention** de location-vente
- De **préciser les modalités de réalisation de la vente au terme de la convention**
- De **simplifier les modalités de réalisation de la vente**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'autoriser la signature de l'avenant 1 à la convention de location-vente ainsi que tout document se rattachant à la convention de location-vente et à ses avenants, le cas échéant.

4 - CONVENTION AVEC L'OCAD3E POUR LA COLLECTE DES DEEE ET DES LAMPES USAGEES

RAPPORT DU PRESIDENT

L'OCAD3E a renouvelé son agrément comme éco-organisme coordonnateur de la filière REP DEEE pour un an.

L'arrêté d'agrément a été signé le 23 décembre 2020 par le Ministère de la Transition Ecologique, le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance.

Les nouvelles conventions avec les collectivités prennent donc effet au 1^{er} janvier 2021.

Elles sont d'une durée de six ans, conformément au cahier des charges et prendront fin de plein droit en cas de retrait par les Pouvoirs Publics ou en cas d'arrivée à son échéance de l'agrément d'OCAD3E en cours à la date de signature de la présente convention.

En effet, le cahier des charges annexé à l'arrêté du 2 décembre 2014 qui s'impose à l'OCAD3E édicte que la convention qui lie OCAD3E avec chacune des collectivités territoriales a une durée de six ans.

C'est pourquoi, la durée des nouvelles conventions est de six ans.

Toutefois, la durée de l'agrément d'OCAD3E n'est, à titre exceptionnel, que d'un an. En conséquence, par dérogation, les conventions prendront fin avant la fin de la durée de six ans pour laquelle elles sont conclues, si l'agrément d'OCAD3E arrivait à échéance avant.

EVODIA doit donc conclure avec l'OCAD3E une convention relative aux DEEE et une convention relative aux lampes usagées d'une durée de six ans. Ces conventions prendront fin avant leur terme à l'échéance de l'agrément d'OCAD3E, soit le 31 décembre 2021, sauf prorogation par les pouvoirs publics de celle-ci d'ici là.

Il a été décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention DEEE et lampes usagées avec l'OCAD3E dans le cadre de son nouvel agrément.

5 - CONVENTION AVEC ECOSYSTEM POUR LA COLLECTE DES LAMPES USAGEES

RAPPORT DU PRESIDENT

Le traitement et le recyclage des lampes usagées relèvent du plus haut intérêt environnemental. Contenant en quantités faibles des substances dangereuses, ces lampes arrivées en fin de vie, nécessitent certaines précautions de manipulation pour pouvoir être traitées/recyclées conformément à la réglementation en vigueur.

L'un des moyens d'y parvenir est de développer en amont leur collecte séparée pour éviter que ces produits devenus déchets ne se retrouvent en mélange dans les ordures ménagères.

A cet effet, EVODIA souhaite s'engager avec l'éco-organisme ECOSYSTEM pour la reprise gratuite des lampes collectées séparément en déchèterie pour leur traitement/recyclage.

Il a été décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention avec ECOSYSTEM dans le cadre de son nouvel agrément.

6 - AFFILIATION A LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

RAPPORT DU VICE PRESIDENT DELEGUE A LA COMMUNICATION ET L'ANIMATION

CYRIL VIDOT

Depuis le 1er janvier 2021, des nouvelles consignes de tri concernant les emballages en plastique sont appliquées sur le département des Vosges.

Evodia et l'ensemble des collectivités adhérentes se sont engagées collectivement auprès de CITEO à communiquer de manière massive auprès de tous les publics, notamment en déployant un dispositif de communication de proximité.

Actuellement 17 ambassadeurs de tri sensibilisent les Vosgiens. Compte tenu de l'ampleur du projet des extensions de consignes de tri et au vu des moyens humains insuffisants (1 ADT pour 24 000 habitants alors que la préconisation est d'1 ADT pour 12 000 habitants), le choix a été fait d'engager des personnes supplémentaires le temps du lancement du projet.

Le dispositif de service civique répond aux besoins nécessaires de communication de proximité. En effet, sur une durée de 6 mois, les jeunes de 16 à 25 ans (30 ans en cas de handicap) pourront accompagner les ambassadeurs de tri actuellement en poste afin de les aider dans leurs missions.

L'engagement de jeunes en services civiques demande d'obtenir un agrément. Pour faciliter les démarches administratives et financières et assurer le tutorat des jeunes, Evodia souhaite s'affilier à la Ligue de l'Enseignement, déjà porteur de l'agrément.

Le coût annuel de l'affiliation à la ligue de l'enseignement pour ÉVODIA est de 160 €.

Il a été décidé, à l'unanimité, d'autoriser l'affiliation à la Ligue de l'enseignement, le Président à signer tous les documents relatifs aux services civiques.

7 - CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET ET MISE A JOUR DES TABLEAUX DES EFFECTIFS

RAPPORT DU PRESIDENT

Considérant que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un(e) **Chargé(e) de communication numérique** à temps complet à compter du 18/02/2021.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B, de la filière administrative, au grade de rédacteur.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B. Il devra dans ce cas justifier d'une expérience significative en tant que chargé(e) de communication dans le secteur privé ou public.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront rattachés à l'article 6411 chapitre 012 du budget.

Considérant, la mise à jour du tableau des effectifs :

<i>Filière administrative</i>			
<u>Cadre d'emplois des adjoints administratifs :</u>			
Grade assimilé	Fonctions	TC / TNC	Postes Pourvus
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	Chargé de Communication & Conception graphique	TC	P
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	Chargé(e) de mission ordures ménagères	TC	P
<u>Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux :</u>			
Grade assimilé	Fonctions	TC / TNC	Postes Pourvus
Rédacteur / Cat B	Animateur de proximité	TC	P
Rédacteur / Cat B	Chargée de Mission Prévention	TC	NP

Rédacteur / Cat B	Assistante administrative et comptable (En disponibilité)	TC	P
Rédacteur / Cat B	Collaborateur de Cabinet	TNC (17h50)	NP
Rédacteur / Cat B	Animateur de proximité	TC	NP
Rédacteur, Rédacteur principal 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe / Cat B	Responsable Prévention	TC	NP
Rédacteur / Cat B	Chargé(e) de communication numérique	TC	NP
<u>Cadre d'emplois des attachés territoriaux :</u>			
Grade assimilé	Fonctions	TC / TNC	Postes Pourvus
Attaché principal / Cat. A	Responsable de Gestion comptable	TC	P
Attaché / Cat. A	Responsable Juridique et Commande Publique	TC	P
Attaché principal / Cat. A	Directrice de Communication (CDD)	TC	P
Attaché / Cat. A	Chargée de Mission Prévention (CDD)	TC	NP
Attaché / Cat. A	Directeur du Pôle Prévention (CDD)	TC	P
Attaché principal / Cat. A	Directeur adjoint des organisations	TC	NP
Attaché principal / Cat. A	Directeur communication et prévention	TC	NP

Attaché / Cat. A	Responsable prévention	TC	NP
Cadre d'emplois des administrateurs territoriaux :			
Grade assimilé	Fonctions	TC / TNC	Postes Pourvus
Administrateur (hors classe) / Cat. A	Directrice	TC	P

Filière technique			
Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux :			
Grade assimilé	Fonctions	TC / TNC	Postes Pourvus
Ingénieur / Cat. A	Directeur Technique	TC	P
Ingénieur / Cat. A	Chargé de Mission	TC	P
Cadre d'emplois des adjoints techniques :			
Grade assimilé	Fonctions	TC / TNC	Postes Pourvus
Adjoint technique / Cat. C	Chargé de mission collecte sélective	TC	P

Il a été décidé, à l'unanimité, d'accepter la création de l'emploi permanent, d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives aux créations de ce poste et de prendre acte que le tableau des effectifs est ainsi mis à jour.

8 - BAIL DE LOCATION POUR UNE SURFACE DE BUREAUX EXTERIEURE

RAPPORT DU PRESIDENT

En raison de son accroissement d'activités lié aux différents projets structurants actuellement menés pour le compte et à la demande de ses adhérents, de nouveaux recrutements ont été réalisés depuis l'année passée sur les pôles différents pôles.

Une étude de faisabilité portant sur l'extension du bâtiment avait donc été menée en 2020.

En raison du niveau élevé de l'activité identifié incompatible avec le suivi des travaux qui s'effectuaient par ailleurs en site occupé, il a été prévu d'ajourner la réalisation des travaux envisagés pour début 2021.

Aussi, il a été décidé d'opter pour la location provisoire d'une surface de bureaux et de stockage le temps de l'ajournement soit entre 1 et 2 ans.

Des recherches de sites réalisées, nous avons détecté un local situé rue de Nimbois à Golbey (ancien site Cedep) nous offrant les critères répondant à nos besoins.

Le site est loué à 5.50 € du m2 pour la surface qui nous sera nécessaire puisqu'il fait au total 500 m2. Ainsi 250 m2 environ seront utilisés selon la répartition qui en sera faite et la gestion des communs.

Par ailleurs, ce site permettra de libérer la petite surface de stockage que nous louons depuis l'automne passé sur l'ancien site Bragard (pour le matériel d'animation).

Il a été décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le bail de location pour un local de bureaux et de stockage externalisé pour une durée de 1 an renouvelable à la Société CEDEP.

9 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

RAPPORT DU PRESIDENT



/ Débat &
rapport
d'orientation
budgétaire
Février 2021

EVODIA
f t i | www.evodia.org

SOMMAIRE

I ÉVOLUTION DES TONNAGES ET PLAN DE CHARGE

1.1 Situation 2020

1.2 Tonnages prévisionnels 2021

II ÉLÉMENTS TECHNICO-ÉCONOMIQUES PAR POSTE

2.1 Transitage

2.2 Transport

2.3 Traitement

3. Collecte sélective

4. Autres filières

5. Postes prévention

6. Postes communication

7. Les frais généraux

III COTISATION 2021

8. Cotisations 2021.

IV DÉBAT

9.1 Décision sur montant cotisations 2021

9.2. Projet de délibération

V BUDGET PREVISIONNEL 2021

VI TARIFS 2021

VII PROJET DELIBERATION

I Évolution des tonnages et plan de charge présentée par Stéphane BISCH – Vice Président

1.1 Situation 2020

92 994,70 tonnes de déchets résiduels et de tout-venant auront été produites en 2020 contre 95 469,22 tonnes en 2019 soit 2 474,52 tonnes de moins (- 2,59 %).

Après le palier marqué en 2018, et une très faible baisse en 2019, l'année 2020 est marquée par un recul important de la production d'Ordures Ménagères Résiduelles. Cette baisse est portée par la décroissance de la population vosgienne (- 3 258 habitants entre 2019 et 2020) et a certainement été provoquée par le contexte sanitaire qui a perturbé l'activité touristique du département ainsi que les habitudes de consommation des Vosgiens.

En 2020 : la production d'OMR par habitant s'élève à 244,95 kg composés de :

- 203.19 kg d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : ↘ - 2,12 kg
- 41,76 kg de tout-venant (incinéré ou enfoui issu des déchèteries et des collectes en porte à porte) : ↘ - 2,26 kg.

La baisse des tonnages de tout-venant incinérable déposés en déchèteries est à corrélérer au premier confinement Covid-19 du printemps 2020 au cours duquel les déchèteries sont restées fermées quelques semaines.

Les ratios observés en 2020 s'inscrivent dans la tendance baissière de production d'OMR par habitant et par an, observé depuis 2010 (hors Tout-Venant de déchèterie Incinérable). Ainsi en 10 ans, la production d'OMR par habitant est passée de 256 kg à 203kg soit une baisse de 20,7%.

1.2 Tonnages prévisionnels 2021

Sur la base des ratios de production d'OMR 2020 et selon la tendance d'évolution de la population vosgienne, le plan de charge 2021 sera stable par rapport à l'exercice précédent.

Il est estimé à 93 023,34 tonnes soit un écart de + 28 tonnes par rapport à 2020.

Pour cette estimation sont pris en considération les facteurs suivants :

- Une baisse de la population vosgienne à hauteur de 1 556 habitants selon l'INSEE.
- Une baisse du ratio d'OM de 1 kg/hab/an (203,18 kg en 2020 contre 202,06 en 2021).
- Une hausse du ratio de tout-venant incinérable de près de 3 kg/hab/an considérant qu'une reprise des tonnages déposés en déchèterie succèdera à la baisse conjoncturelle de l'année 2020.

II Éléments technico-économiques par poste

2.1 Transitage

- Pour 2021 sont prévues :
 - **84 390,07 tonnes** d'OMR réparties **sur les 8 quais** de transfert.
 - **1 120,09 tonnes** apportées en direct sur les différents exutoires.
 - En 2020 : 84 398,18 tonnes d'OMR ont été transitées. Les projections de tonnages transités sont stables.
- **Budget prévisionnel 2021 : 855 000 €**
- **Tarif 2021 proposé : 10,00 €/tonne**
 - Malgré une légère hausse des tarifs adhérents, le tarif EVODIA reste stable en raison de l'intégration des apports directs d'OMR sur l'UVE FENIIX dans l'assiette de calcul de la mutualisation des coûts de transfert.

2.2 Transport

- 2 marchés de transport
 - **Pas d'augmentation** indiciaire **sur un des deux marchés de transport.**
 - **3 % estimé sur le second.**
- Une collectivité, la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges, qui réalise en régie le transport des ordures ménagères du quai de transit de Fresse-sur-Moselle vers FENIIX.
 - **Hausse de 0,25 €/tonne facturée par la CCBHV pour 2021.**

Ce qu'il faut retenir :

- Les coûts de transports sont directement corrélés à la distance des quais de transfert aux différents exutoires d'EVODIA. Les travaux sur l'UVE FENIIX entamés en 2018 ont généré une hausse des coûts de transport en 2019 et 2020 qui se confirme pour 2021.

- Les travaux sur l'UVE FENIIX seront certainement achevés au cours du 4^{ème} trimestre 2021. Le recours au traitement des déchets sur des sites extérieurs au département des Vosges est nécessairement maintenu. Les principaux sites de traitement sont les UIOM de Chaumont (52), Tronville-en Barrois (55) et Noidans-le-Ferroux (70).
 - Conséquence : **le prix du transport à la tonne va rester stable.**
 - Budget prévisionnel 2021 : **673 500 €**
 - Tarif 2021 proposé : **9,95 €/tonne**

2.3 Traitement

Dans le cadre des travaux réalisés sur l'UVE FENIIX en 2021, les OMR seront orientées vers 5 unités de traitement selon le décompte suivant :

- FENIIX : 57 000 t (1 seule ligne en fonctionnement),
- Chaumont (52) : 6 500 t,
- Tronville-en-Barrois (55) : 5 600 t,
- Noidans-le-Ferroux (70) : 1 200 t,
- Villoncourt : 6 500 t + 15 500 t prises en charge directement par FENIIX dans le cadre de la garantie de détournement.
 - Budget prévisionnel 2021 : **10 184 000 €**
 - Tarif 2021 proposé : **105,00 €/tonne** en hausse de **+ 16,90 €/tonne** par rapport à 2020 soit une augmentation tarifaire de 19,18%.

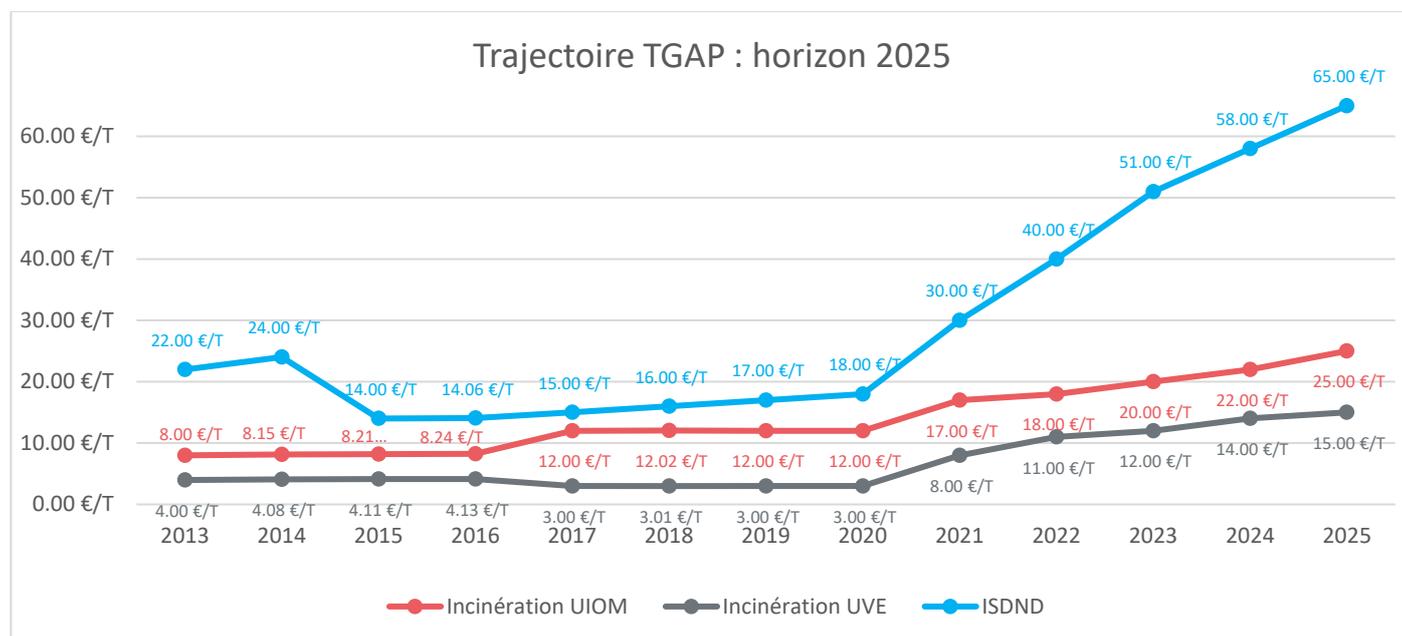
EXPLICATIONS HAUSSE TARIF TRAITEMENT :

Malgré la stabilité des tonnages traités, on observe une hausse importante du tarif de traitement des OMR entre 2020 et 2021.

Cette évolution est due à plusieurs facteurs :

- La Taxe Générale sur les Activités Polluantes est sur une trajectoire haussière depuis quelques années. Selon les performances environnementales des installations de traitement, l'augmentation de la TGAP appliquée chaque année est plus ou moins marquée.
 - **En 2021, pour FENIIX, la hausse de la TGAP est de 5 € par tonne incinérée.**
 - **Concernant l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Villoncourt l'augmentation de la TGAP applicable en 2021 est de +12 € par tonne enfouie.**

Le tableau ci-dessous présente la trajectoire d'évolution de la TGAP pour les 4 prochaines années.



- Une tarification à l'enfouissement des déchets détournés de FENIIX** en phase travaux particulièrement compétitive entre 2018 et 2020.

En 2019 et 2020 les travaux ont généré d'importants détournements de tonnages de FENIIX vers l'ISDND de Villoncourt. Les tarifs appliqués sur ce site (70,40€/t TTC) ont été particulièrement compétitifs par rapport à l'incinération (-40€/t) permettant à EVODIA de réduire le coût global de traitement des déchets entre 2019 et 2020.

En 2021, la situation sera tout autre. En effet, l'ISDND de Villoncourt va réviser ses tarifs à la hausse en raison d'importants travaux de consolidation des casiers. Ces investissements devront être amortis sur les 3 dernières années d'exploitation du site de sorte que le coût de traitement devrait avoisiner les 95€/t.

A cette hausse spectaculaire s'ajoute l'augmentation de la TGAP passant de 18€/t à 30€/t entre 2020 et 2021. Concrètement en 2021, la compétitivité tarifaire de l'enfouissement aura complètement disparue. Les coûts prévisionnels de traitement portés par EVODIA en seront impactés.
- Le coût de traitement des OMR sur FENIIX** intègre les charges d'exploitation mais également les remboursements mensuels du prêt consentis pour porter les 62,5 millions d'investissements consacrés à la modernisation de l'UVE. La prise en charge de ces créances débutera à la livraison des équipements prévue début octobre 2021.

Ce qu'il faut retenir :

- 2019, 2020 et 2021 : années transitoires en raison des travaux en cours sur l'usine.
- Un plan de répartition particulier et adapté avec une utilisation maximisée de l'incinération.
- Une fiscalité galopante (TGAP : ↗ + 12 € sur Villoncourt et +5 € sur FENIIX).
- Le remboursement du prêt de 62,5 millions d'euros contracté pour supporter l'investissement sur FENIIX hors taux d'intérêt (qui sera prochainement figé : env. 82 M€).
- Tarif forfaitaire pour non-conformité : 180 €.

Ce tarif, mis en place en 2018 sur les transits et les sites de traitement en cas de non-respect du cahier des charges d'acceptation FENIIX, a été appliqué 17 fois cette année contre 12 en 2019. Ce tarif est reconduit pour 2021. Il convient cependant de mettre en perspective le niveau de refacturation avec le coût des dégâts que peuvent générer des apports non-conformes. Les 180 € de refacturation ont pour vocation à faire supporter le coût logistique d'isolement et d'évacuation des déchets non-conformes. En revanche il n'intègre pas les pertes financières liées aux dégâts sur les équipements de l'UVE et à l'arrêt fortuit des installations.

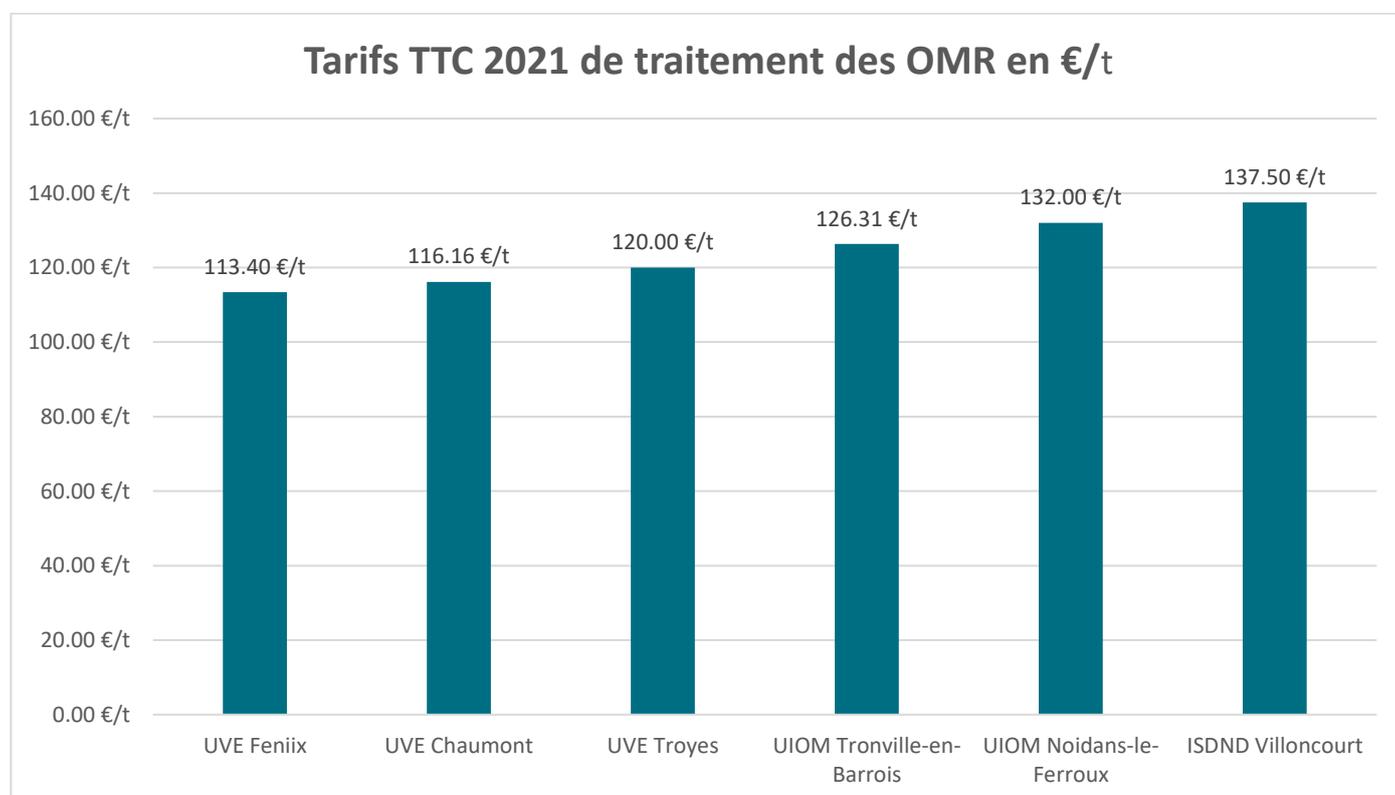
Fin novembre 2020, l'usine a dû être arrêtée 48 heures en raison d'un engorgement de l'extracteur mâchefers par de la ferraille. Chaque journée d'arrêt génère une perte sèche de 10 k€. Il convient donc de sensibiliser les adhérents sur le contrôle strict de la qualité du tout-venant incinérable avant expédition sur FENIIX.

Sur le département des Vosges, le niveau de tarification pour le traitement des OMR est maîtrisé.

Le graphique ci-dessous détaille les prix de traitement à la tonne des DMA sur différents exutoires de la région Grand-Est.

Plus en détail, il apparaît que le tarif FENIIX d'incinération des OMR est bien maîtrisé. Par comparaison aux exutoires environnants, le prix à la tonne traitée est bien positionné. Si l'on fait abstraction des pénalités de détournements des OMR en phase travaux et du reversement de l'excédent de TGAP 2021, le prix de l'incinération d'une tonne d'OMR sur FENIIX est estimé à un peu plus de 113,00€.

Il s'agit d'une estimation qui devra être appréciée en fin d'exercice ainsi qu'en 2022. En effet de nombreux paramètres viendront la corriger à l'issue de la mise en service industrielle de la nouvelle ligne d'incinération. Le niveau de performance énergétique de la nouvelle UVE doit être validé tout comme le taux appliqué à la prise en charge de la créance qui sera cédée à EVODIA à la réception des nouveaux équipements.



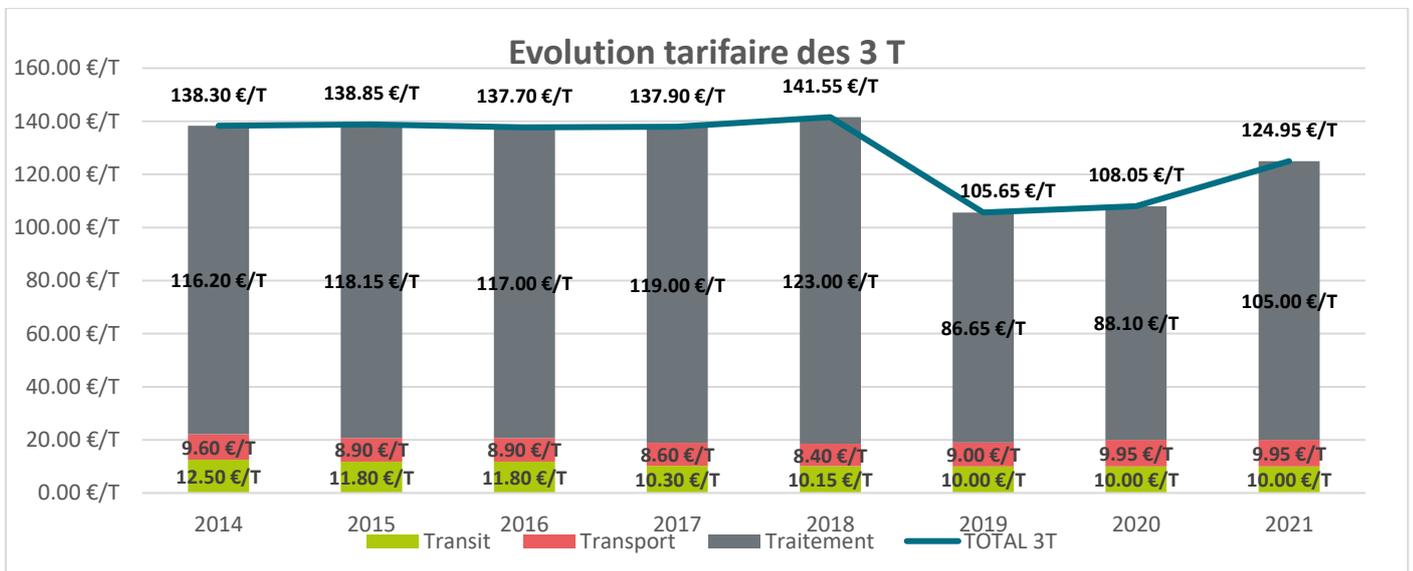
ÉVOLUTION TARIFAIRE DES 3 T PROPOSEE POUR 2021 :

Une **évolution tarifaire des 3T** en hausse de ↗ **15,64 %**, après **une baisse de 2,3 % en 2020** :

- ➔ Transitage : 10 € (tarification stable).
- ➔ Transport : 9.95 € (tarification stable).
- ➔ Traitement : 105.00 € (hausse de + 19,18%).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution tarifaire des 3T depuis 2014.

Il révèle la baisse significative du coût de traitement en 2019 et 2020 en raison du recours à l'enfouissement et une remontée en 2021 liée à la hausse de la TGAP et à l'intégration du coût d'investissement pour les nouvelles installations de FENIIX.



3T 2021 = 124,95 €/t

En-deçà des tarifs établis avant 2019 qui oscillaient autour de 140 €.

Pour autant la TGAP a augmenté de 5€ par tonne réceptionnée et les installations neuves de FENIIX seront livrées au cours du dernier trimestre 2021.

Monsieur Philippe CLAUDON fait part du calcul qu'il vient d'effectuer et de l'augmentation engendrée pour son syndicat de collecte en raison de ces différents paramètres.

Il pose la question d'une vision prévisionnelle de l'évolution tarifaire pour les années à venir.

Claude GEORGES, Vice Président en charge des Finances, intervient en saluant la qualité du travail effectuée avec l'équipe sur cette projection budgétaire 2021 très compliquée à réaliser cette année, en raison de l'occurrence des paramètres non figés pour Feniix (planning réception de l'ouvrage, atterrissage TGAP...) et de l'appropriation nécessaire de la facturation Phase 3 qui interviendra courant d'année. Il indique par ailleurs, qu'il a déjà engagé avec le Président et les services, une démarche de prospective budgétaire pour préparer l'avenir. Cette stratégie budgétaire fera partie du processus d'élaboration de la feuille de route d'Evodia prochainement menée. Enfin, il tient à rappeler qu'en cette période déjà très chargée, Evodia a été l'objet d'un contrôle de gestion par la CRC très mobilisateur, énergivore et chronophage avec les quelques 150 questions auxquelles il a fallu répondre en un temps record.

Le Président LAGARDE tient à rajouter que si cette augmentation de 17 €/tonne est bien sûr lourde pour tous les adhérents, le tarif de cette année est largement inférieur à ce qui était pratiqué avant 2018 et que la baisse pratiquée sur le tarif à la tonne entre 2018 et 2019 avait été de 37 € par tonne et ce que ce tarif a été maintenu 2 années de suite.

Il appuie sur le fait que cette augmentation de 17 €/tonne est due en grande partie à l'évolution inéluctable de la TGAP et en particulier sur l'enfouissement que nous utiliserons encore beaucoup en cette année de travaux et que par ailleurs Suez a plus que doublé le tarif de l'enfouissement sur Villoncourt. Nous subissons donc de plein fouet cette situation.

3. Collecte sélective présentée par Christian ADAM – VP en charge de la collecte sélective & économie circulaire

Tonnages d'emballages ménagers collectés en 2020 : 38 372,07 t soit -863,64 tonnes pour une baisse de tonnage capté de 2.20 % par rapport à 2019.

- ➔ Emballages : 44,92 kg/hab. (⬇️ - 1,34 kg/hab).
- ➔ Verre : 42,09 kg/hab. (⬆️ + 0.94 kg/hab).
- ➔ Fibreux de déchèteries : 14,07 kg/hab. (⬇️ -1 kg/hab).

L'année 2020 est marquée par un tassement des performances de tri des emballages multi-matériaux et des fibreux. En revanche les performances de tri du verre ménager sont en hausse.

FOCUS ECT

- Estimations pour l'année 2021 : +5 kg/hab/an comprenant 2 kg de multimatériaux + 2 kg de nouveaux plastiques et 1 kg de refus de tri
- + 18 € sur tarif de tri actuel de 127 HT/T soit 145 €HT/T sur la totalité des tonnages entrants.
- + 2.50 € sur les tonnes transitées (environ 1/3 des tonnages entrants sur le centre de tri).
- Les charges de refus de tri seront facturées aux adhérents sur le T4 au réel, c'est-à-dire sur la base d'un tarif mutualisé tenant compte de la répartition effective entre les sites de traitement (FENIIX et Villoncourt). Les coûts de traitement sur ces deux exutoires étant proches en 2021, il n'y aura plus de bénéfices aussi marqués à orienter les refus de tri vers l'ISDND de Villoncourt.

CHARGES :

Les charges de collecte et de tri issues des marchés EVODIA, **sont estimées à un peu plus de 4,33 millions d'euros. Il s'agit d'une augmentation des charges de 4,7% par rapport à 2020, qui s'explique par une augmentation du tarif de tri lié aux ECT et par une augmentation des tonnages triés.** Cette hausse est contrebalancée par la baisse de la TVA de 10% à 5,5% prévue par la loi de finance 2019 pour les prestations de collecte séparée, de collecte en déchèterie, de tri et de valorisation matière des déchets ménagers et autres déchets assimilés.

SOUTIENS ET RECETTES :

Les soutiens des éco-organismes sont fixés par contrat et évalués selon les performances de tri à **environ**

5 075 000 €. Ce résultat est conditionné également par l'atteinte des critères du soutien à la transition qui représente 1 800 000 €.

RAPPEL :

- **1 critère non atteint = une perte directe d'environ 600 000 €**
Le parti pris affiché est l'atteinte des 3 critères pour assurer les recettes maximales. Ce soutien à la transition vient masquer l'augmentation des soutiens à la tonne triée dans le cadre du passage aux ECT. **En effet, les ECT permettent un soutien bonifié des plastiques passant de 600 à 660 €/T.** Or, comme le soutien à la transition vient assurer un montant versé par CITEO équivalent à 2016, l'augmentation du soutien à la tonne triée vient diminuer la part du soutien à la transition, sans augmenter le montant total versé par l'éco-organisme.

- Les reprises dépendent des cours bien souvent imprévisibles. Elles sont **estimées pour 2021 à 1 500 000 € en stabilité par rapport à l'exercice 2020**. Ces recettes prévisionnelles sont toutefois incertaines en raison de la forte volatilité du cours des matières premières secondaires. Ainsi en 2020, le reprise du verre est passée de 29,98€/t au premier semestre à 18,81€/t. L'acier est resté sur une valeur plancher de 75€/t tout au long de l'année dernière puis est remonté à 121 €/t en décembre 2020. La récession économique consécutive de la crise sanitaire risque d'amplifier ces phénomènes en 2021. Sous le ralentissement de la demande des marchés, le cours des matières premières baisse impactant celui des reprises des matériaux issus des collectes sélectives des emballages ménagers. A l'inverse, une reprise de l'économie mondiale pourrait provoquer une augmentation de la demande en matières premières puis une remontée des cours de reprise des matériaux.

Ce qu'il faut retenir :

En 2020 :

- Les commandes de conteneurs par le biais du marché départemental de fournitures se sont élevées à 76 unités pour une dépense de 115 115,52 €TTC .
- 1 230 000 sacs jaunes commandés grâce au marché mutualisé de fournitures de sacs jaunes (3 collectivités concernées).
- Un gros travail réalisé en concertation avec les adhérents pour la conduite du projet de passage aux ECT.
- Travaux d'adaptation de la ligne de tri des emballages ménagers en perspective du passage aux ECT en octobre 2020.

En 2021 :

- Le passage aux ECT effectif depuis le 4 janvier 2021 avec un tri à la résine du flux développement porté par Citraval.
- La poursuite du travail collaboratif entre les adhérents et EVODIA pour le portage de l'appel à projet du soutien à la transition CITEO.
- L'actualisation des consignes de tri sur l'ensemble des points d'apport volontaire du département ainsi que leur lavage au mois de janvier.
- La réduction du volume de sacs commandés via le marché départemental en raison du retrait des CCTE et CCOV de ce processus d'achat.

4 . Autres filières : présentées par le Président Patrick LAGARDE

Les quantités récupérées sur les déchèteries ont significativement diminué avec la fermeture des déchèteries au printemps à l'occasion du premier confinement de la pandémie Covid-19.

Focus sur :

Le plâtre

- Un tonnage de 4 100 t collecté en 2020.
 - Soit une baisse de \blacktriangledown 6,8% après une hausse significative en 2019 de + 13,3 %

A noter qu'une révision tarifaire de +4,3% a été appliquée au 1^{er} juillet 2020.

Les huisseries

- La 38^{ème} déchèterie vosgienne a été équipée en février 2020. Il s'agit de la déchèterie de Anould.
- Tonnage en légère baisse : **2 008 tonnes contre 2 032 tonnes en 2019**
 - Soit une baisse de : \blacktriangledown -1,2 %

A fin 2020, la collecte des huisseries en benne sur chant représente 25% du tonnage. Ces équipements de collecte permettent de recycler les tonnages captés à 100%. 28 déchèteries sont encore en benne en vrac pour lesquelles le verre ne peut être recyclé.

L'amiante lié

- 110 tonnes d'amiante lié ont été traitées en 2020 contre 178 en 2019. La baisse des tonnages traités s'élève à \blacktriangledown 38,2 %.
L'année 2020 a été marquée par la fermeture de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Vaudoncourt. Pour 2021, il conviendra d'orienter ces déchets vers d'autres exutoires plus éloignés.

Cette situation aura pour incidence d'augmenter significativement les coûts de traitement qui pourraient être doublés. Compte tenu de la situation géographique des sites de stockage, les coûts de collecte et de transport vont également croître.

- Cette conjoncture s'accompagne donc d'une augmentation significative du budget 2021 de près de 39% par rapport à 2020

Les DEEE

Baisse de 5,3% entre 2019 et 2020 (3 770 t), marquant un arrêt de l'augmentation régulière et progressive des tonnages collectés depuis la mise en place de cette filière.

Les meubles

Toutes les déchèteries vosgiennes sont équipées d'un point de collecte du mobilier depuis le 1er février 2020.

- Fait marquant sur cette filière, l'éco-organisme a stoppé son activité en mai 2020 pendant le premier confinement Covid-19. Les déchèteries ont rapidement été saturées par défaut d'évacuation. EVODIA s'est substitué à l'éco-organisme en mettant en place une collecte spécifique avec une valorisation du bois et la mise en enfouissement du gisement restant. Cette situation a généré un surcoût pour EVODIA de 8 203,61 €TTC. Par ailleurs, l'éco-organisme a amputé le soutien forfaitaire de 50% sur la durée du confinement pour les déchèteries qui étaient fermées.
- Pour l'année 2021, le barème de soutien d'Eco-mobilier change. Il introduit une règle de densité du chargement par benne pour minimiser les émissions de CO₂. Selon les simulations réalisées sur les données 2020, le soutien attribué ne devrait pas être trop impacté en 2021.

Le bois

- Les tonnages traités en 2020 sont en baisse de 5,7% par rapport à l'année précédente.
- Pour 2021, les révisions de prix sont les suivantes sur les coûts de traitement :
 - NSG : 22 €/tonne TTC
 - EGGER : 13,00 €/tonne HT (+1€HT en 2021)

Le bois traité

Depuis 2019, EVODIA gère, pour le compte des adhérents, une nouvelle catégorie de bois. Il s'agit des bois traités CCA et des bois créosotés.

En 2020, deux évacuations, pour un total de 34 tonnes, ont été réalisées vers le département de l'Allier. Le coût total de cette intervention s'élève à plus de 12k€.

Les déchets diffus spécifiques (DDS)

En 2020, 435 tonnes de déchets toxiques ont été traités dans le cadre du marché départemental EVODIA. A ces tonnages, s'ajoutent ceux pris en charge par EcoDDS à hauteur de 335 tonnes.

- Par rapport à l'année 2019, le tonnage global de DDS a baissé de 6% (819 t en 2019).
- Le taux de prise en charge par EcoDDS est resté constant à 41%. Il devrait augmenter en 2021, EcoDDS intégrant les pâtes conditionnées en pots de 25l ou 30 kg.
- Le nombre de non-conformités s'élève à 56 signalements en 2020 contre 17 en 2019 soit une progression de 230 %. Il s'agit de la deuxième plus mauvaise année après 2015 clôturée avec 80 non-conformités.
- Plusieurs sessions de formation Eco DDS ont été organisées fin juin 2020 à destination de 23 agents.

Les huiles minérales

- 200 t collectées en 2020 soit une baisse de 7,0 %.

Les huiles alimentaires

- 30 t collectées en 2020, soit une baisse de 28,57 % par rapport à 2019. Cette forte baisse est certainement liée à la fermeture d'artisans des métiers de bouche pendant le confinement.

Les textiles

- Les tonnages collectés en 2020 ont été de 1 438 tonnes soit une baisse de 9% par rapport à 2019 (1 599 t).
- **Filière à coût zéro pour les collectivités.**
À noter qu'EVODIA a été sollicité par Eco TLC afin de réaliser un diagnostic territorial de la gestion des TLC, au niveau qualitatif et quantitatif. Ce diagnostic a été mené en début d'année 2020, en lien avec Vosges TLC afin d'aboutir à un plan d'actions visant à améliorer et à sécuriser cette filière. Ce plan devra être décliné en 2021.

Les pneumatiques

Depuis 2013, la collecte des pneumatiques est assurée sur le département des Vosges par Alpha Recyclage Franche-Comté pour le compte du GIE France recyclage pneumatique.

- En 2020, 82 882 pneus VL, 82 pneus PL et 56 pneus agricoles ont été évacués.
- L'année 2021 sera marquée par le déploiement de bennes ouvertes 30m³ fournies par le prestataire permettant de simplifier le stockage et les évacuations.

Budgétairement ce poste est sans impact pour EVODIA, l'éco-organisme portant l'intégralité des coûts de collecte et de traitement pour la filière.

Les DASRI

920 kg de DASRI ont été collectés en 2020 contre 1 170 kg en 2019. Les quantités collectées auprès des déchèteries diminuent en raison de leur transfert vers un réseau de collecte qui se développe et qui est principalement constitué de pharmacies volontaires.

Budgétairement ce poste est sans impact pour EVODIA, l'éco-organisme portant l'intégralité des coûts de collecte et de traitement.

5. Poste Prévention présenté par Bachir AID – Vice Président portant l’engagement zéro déchet zéro gaspillage

Le programme prévention

Comme l’an passé, le budget relatif aux animations prévention et toute action de communication sur la prévention est reporté sur le budget communication.

À titre d’information, le budget communication dédié à la prévention représentera près de 102 500 € en 2021.

- **Budget prévisionnel :**
 - Dépenses : 234 850 €
 - Recettes : 158 052 €
- Les actions incluses dans la stratégie biodéchets (2021-2023) seront soutenues financièrement par l’ADEME à hauteur de 55% pour les investissements et 50% pour l’action de communication/animations/formations. Etant entendu que l’ADEME paie sur factures, un delta d’une année est à prendre en compte dans la réception des financements. Compte tenu de cette charge financière, Evodia a décidé de sanctuariser le montant de la subvention attendue sur son résultat excédentaire 2020.

Les actions et projets 2021 :

- Le PLPDMA a amorcé sa mise en œuvre en 2020. Au vu de la crise sanitaire, il a été complexe pour EVODIA et les collectivités pour développer les actions de prévention initialement prévues.
- **2021 sera donc une année de (re)mobilisation des parties prenantes de la prévention des déchets.** En effet, un réseau de coopération/collaboration entre les chargés de mission des collectivités sera à imaginer pour développer **une dynamique territoriale et un engagement collectif afin d’atteindre nos objectifs ambitieux.** La mobilisation des élus sera également un des enjeux forts de cette année. En effet un portage politique sera indispensable, c’est la raison pour laquelle un vice-président en charge de la démarche zéro déchet zéro gaspillage a été nommé au sein d’EVODIA. M. Bachir AID de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges incarnera cette volonté

politique. Des animations, des réunions collectives, des entretiens individuels, des conférences et des visites participeront à créer une mobilisation départementale, nécessaire aux vues des objectifs de ce mandat.

- **Le premier chantier** qui mobilisera les moyens humains et financiers d'EVODIA est la **réduction des biodéchets**. Une stratégie sur trois ans (2021-2023) a été rédigée et coconstruite entre EVODIA et les collectivités adhérentes. **Des engagements forts, communs et ambitieux ont été validés par toutes les parties prenantes : réduire de 25 % les biodéchets** dans les déchets ménagers et assimilés, c'est-à-dire diminuer de 5 700 tonnes de déchets alimentaires et 1 100 tonnes de déchets verts.

Pour y parvenir, un programme de déploiement de 80 composteurs en établissement, 500 composteurs partagés et + 10 000 composteurs individuels, s'organisera sur 3 ans. En complément et pour détourner les déchets verts des déchèteries, un système de broyage est à l'étude pour alimenter en matière sèche ces sites de compostage. Pour accompagner ce déploiement technique, des actions de formations, d'animations et de communication seront développées.

- **Le deuxième chantier** est le développement de **l'utilisation des couches lavables dans les structures d'accueil petite enfance**. Avec 9kg/an/hab de couches jetables dans la poubelle grise des vosgiens, cet axe du PLPDMA représente une marge de réduction des déchets considérable. En 2019/2020, trois structures ont bénéficié de l'accompagnement d'EVODIA : la MAM « au naturel » au Forge, les Renardeaux à Saint Léonard et La souris verte à Soulosse-Sous-Saint-Elophé. En 2021, une nouvelle structure – L'arbre à Mômes à Monthureux-sur-Saône va amorcer la phase test et d'autres structures d'accueil jeunes enfants pourraient être accompagnées.
- Les actions pour favoriser **le réemploi et la réparation** seront également à déployer cette année qui seront à imaginer par les structures de l'ESS locales et les collectivités en appui avec le futur chargé de projet prévention des déchets qui intégrera EVODIA courant 2021.
- Dernier projet à réamorcer en 2021 : **l'accompagnement des organisateurs d'événements pour tendre vers des éco-manifestations**. En 2020 une équipe-projet en interne avait été constitué pour mener à bien ce projet. EVODIA avait pris attache auprès des acteurs/institutions qui seraient susceptibles d'intégrer la démarche. Au vu du contexte sanitaire, la vie culturelle et sportive étant en berne, ce projet sera à relancer cette année.

6. Poste communication présenté par Cyrile VIDOT – Vice Président

Le programme communication

Budget prévisionnel :

- Dépenses : 459 468 € (*dont 229 468 € pour les extensions de consignes de tri*),
- Recettes : 456 682 € (*dont 229 468 € de l'enveloppe SDD sanctuarisée qui sera prélevée sur les résultats cumulés*),
→ Soit 0.01 € engagés/habitant

Les grands projets et actions pour 2021 :

- L'équipe d'EVODIA met l'accent sur **l'accompagnement des nouveaux élus dans leur prise de fonction**. Conférences, réunions, webinaire, formations et visites de sites sont prévus pour mieux appréhender les enjeux de ce nouveau mandat.
- 2021 sera marquée par **la mise en œuvre des nouvelles consignes de tri concernant les plastiques**. Campagnes de communication, formations, animation territoriale avec le recrutement de services civiques et visites centre de recyclage vont rythmer cette année.
- **La réduction des biodéchets** (déchets alimentaires et déchets de jardin) est un des enjeux du PLPDMA. Une stratégie spécifique à ces gisements a été élaborée collectivement (adhérents et EVODIA) en 2020 pour un début de mise en place dès cette année. Les objectifs ambitieux de réduction seront accompagnés par une communication innovante et engageante.
- **FENIIX** arrivant au terme des travaux, **l'inauguration du site** est envisagée à l'automne 2021. Ce qui amorcera **l'ouverture du parcours pédagogique** sera conçu et fabriqué au cours du 1^{er} semestre 2021.
- La création de la **maison de l'économie circulaire initialement** prévue en 2020 sera un projet de 2021. Ce lieu permettra de valoriser les entreprises de recyclage locales et les synergies qui se sont développées durant les dernières années entre ces structures et EVODIA. Une co-construction entre toutes les parties prenantes permettra de créer un espace innovant et adaptable selon les attentes et les objectifs de toute cette économie créatrice de valeur ajoutée pour le territoire vosgien.

- Au vu de la crise sanitaire que nous traversons depuis désormais un an, le pôle communication se réinvente pour continuer d'accompagner le changement de mode de consommation en inventant des nouvelles façons de communiquer et d'animer. Ainsi la **communication digitale** sera au cœur des projets en 2021.

Le Président VIDOT attire l'attention de ses collègues sur « l'enveloppe SDD » qui a été sanctuarisée depuis quelques années au profit de l'accompagnement au passage des ECT et qui a permis de ne pas impacter directement le poste de dépenses.

Pour autant, cette enveloppe diminue et à l'issue de cette année 2021, resteront environ 90 000 €. Se posera alors la question de notre engagement financier en faveur de la communication et de l'animation. Ces réflexions devront être posées cette année lors de l'élaboration de la feuille de route.

7. Les frais généraux

Poste « frais généraux » en détail

Libellés	Charges prev 2021	Recettes prev 2021
Etudes	10 000.00 €	-00 €
<i>Etudes diverses</i>	10 000.00 €	-00 €
Accompagnement et suivi	198 958.00 €	41 322.00 €
<i>Accompagnement coll. Pour matrice</i>	35 000.00 €	-00 €
<i>Accompagnement des collectivités</i>	15 000.00 €	-00 €
<i>Feuille de route et matrice Evodia</i>	33 318.00 €	-00 €
<i>Contrats objectifs CITEO 2021</i>	10 000.00 €	10 000.00 €
<i>Plan d'action déchèterie</i>	5 000.00 €	-00 €
<i>Accompagnement coll. pour ECT</i>	15 000.00 €	-00 €
<i>Prévention</i>	10 000.00 €	-00 €
<i>AMO usine + suivi exploitat°</i>	30 640.00 €	31 322.00 €
<i>AMO travaux usine</i>	45 000.00 €	
SOUS TOTAL ETUDES ET ACCOMPAGNEMENTS	208 958.00 €	41 322.00 €
Fournitures	44 702.00 €	-00 €
Locations (mobilières et immobilières)	42 000.00 €	
Entretien et réparations bien immo.	35 136.00 €	-00 €
Assurances	19 100.00 €	-00 €
Doc générales et technique + Autres	13 700.00 €	-00 €
Formations	10 000.00 €	-00 €
Rémunération intermédiaires et honoraires	30 000.00 €	-00 €
Transport	2 000.00 €	-00 €

Missions et réception	9 800.00 €	-00 €
Frais postaux et Télécommunication	27 500.00 €	-00 €
Divers frais nettoyage	26 150.00 €	-00 €
Part résultat	-00 €	42 752.00 €
FRAIS DE STRUCTURE	260 088.00 €	42 752.00 €
REMUNERATION ORGANISMES Sovodeb /vtlc	-00 €	24 700.00 €
INDEMNITES DES ELUS ET AUTRES	66 500.00 €	
FRAIS DE PERSONNEL	1 277 952.88 €	14 641.07 €
CHARGES EXEPTIONNELLES	10 000.00 €	10 000.00 €
SOUS TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 614 540.88 €	92 093.07 €
TOTAL FRAIS GENERAUX	1 823 498.88 €	133 415.07 €

CHARGES DE FONCTIONNEMENT : 260 100 € +3 % par rapport au prévisionnel 2020.

(mémoire budget réalise 2020 : 253 914€)

Le poste études : - 82 %

→ Montant : 10 000 €

Détail :

- Etude de caractérisation des bennes de tout-venant de déchèterie.

Le poste accompagnement des adhérents et suivi exploitation : + 44 %

→ Montant : 198 958€

→ Recettes : 41 322 € (redevance de contrôle FENIIX+ RCU)

Détail :

- Remplissage matrice compta coûts + analyse des coûts
- Accompagnement au pilotage du service collecte des collectivités + contrat d'objectifs,
- Accompagnement pour contrat CITEO : contrat d'objectifs + leviers d'optimisation de la collecte,
- Accompagnement pour les ECT
- Suivi exploitation de l'usine + assistance pour le suivi des travaux.

Ce poste étude et accompagnement s'élève à 208 958 € en reste à charge soit 11 % du budget fonctionnement.

Les charges du personnel : + 9 %

→ Montant : 1 277 953 €

→ Recettes : 14 642 € (IJSS de congés maternité d'un agent)

Détail :

Afin de faire face aux enjeux et objectifs importants, les collectivités adhérentes ont besoin d'être accompagnées avec :

- Le remplissage de la matrice compta coût et son analyse, l'accompagnement au pilotage de leurs services, les plans d'amélioration et d'objectifs, les contrats d'objectifs Citeo,
- Notre engagement en faveur de l'extension des consignes de tri qui nous mobilisent depuis 2 ans et pour lesquelles nous réalisons un double accompagnement de nos adhérents (communication et technique),
- Le suivi des travaux de notre usine d'incinération dont la MSI est prévue pour le printemps
- Le plan de détournement et son suivi rigoureux,
- Les plans de développement et d'études (déchèteries, TLC...),
- La compétence d'élaboration et de pilotage du PLP confiée depuis l'année passée à EVODIA,
- L'animation territoriale afin d'accompagner l'évolution vers de nouveaux comportements (prévention et ECT)
- Le rôle essentiel de la communication en accompagnement de notre stratégie qui nécessite la structuration et l'adaptation des moyens du Pôle afin de répondre aux enjeux et besoins,
- Le calibrage des moyens généraux (services supports) dont le dimensionnement va de pair avec notre développement.

Ayant pris du retard dans nos projets 2020 suite au Covid notamment en termes de report de nombreux projets de même que les recrutements qui y étaient liés. Nous partons cette année sur un personnel quasi complet en conformité avec les projets qui nous avons à porter

L'équipe d'EVODIA sera donc pour cette année consolidée avec une structuration par pôle quasi complète.

*L'équipe EVODIA 2021 sera constituée de **22 postes permanents** et de 2 agents en missions temporaires (remplacement maternité et Projet ECT) soit **24 agents au total**.*

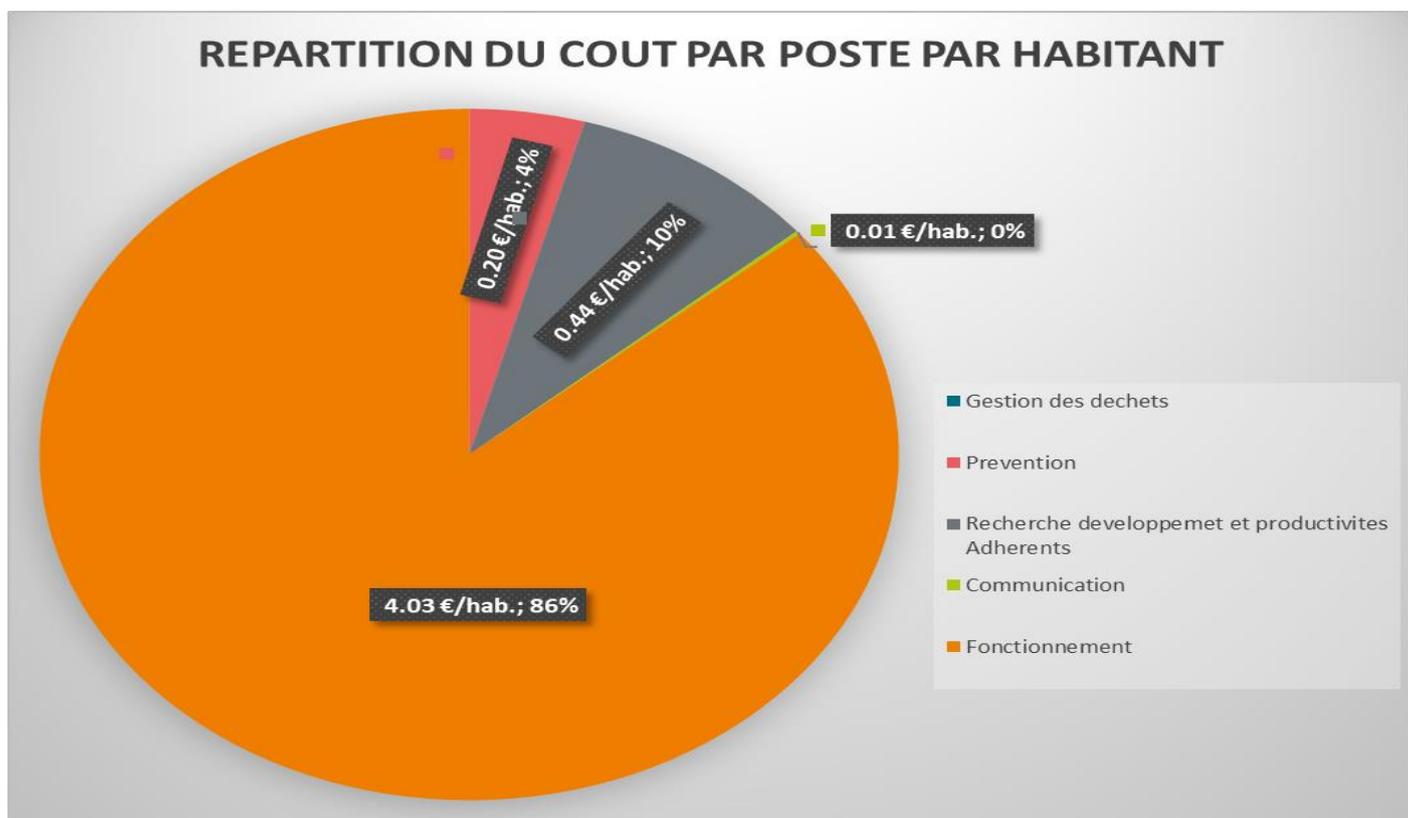
*Par ailleurs **9 volontaires en services civiques** seront recrutés en mars et pour 6 mois afin d'assurer les missions de proximité auprès des collectivités dans le cadre des ECT. Le portage et supervision seront co-partagés par Evodia et la Ligue de l'Enseignement.*

III La Cotisation 2021

Le reste à charge de la cotisation à l'habitant 2021 comprend :

REPARTITION DES CHARGES PAR POSTES			
Postes	Détail poste	Total à financer	coût par habitant
Gestion des déchets	OM/CS/FILIERES	- €	0.00 €/hab.
Prevention	Programme prévention	77 500.00 €	0.20 €/hab.
	Composteurs	- 702.00 €	
Communication	Communication	2 786.00 €	0.01 €/hab.
Recherche developpemet et productivites Adherents	Etudes	10 000.00 €	0.44 €/hab.
	Plan d'actions DT et éco manifestation	5 000.00 €	
	Accompagnement et suivi	152 636.00 €	
Fonctionnement	Charges de personnel	1 263 311.81 €	4.03 €/hab.
	Rémunération Elus et payeur	66 500.00 €	
	Frais de structure	217 336.00 €	
	Recettes diverses	- 24 700.00 €	
	Charges exceptionnelles	- €	
Total		1 769 667.81 €	4.68 €

Le reste à charge estimé représente 1 769 667.81 € soit une cotisation arrondie à 4.68 €/hab.



Evolution par rapport à 2020 : + 0,59 €

Il est à noter que la population de référence 2021 est inférieure à celle de 2020 pour 1 556 habitants créant ainsi une charge augmentée à hauteur de 7 100 € représentant 0.02 € / hab.

IV Débat

8. Sur le montant de la cotisation 2021

L'excédent de résultat non affecté est estimé à environ 405 600 €.

Il peut donc être proposé de réinjecter 400 000 € du résultat au profit de 2021 afin de minorer l'augmentation de la cotisation 2021.

Pour rappel :

- La cotisation réelle 2020 s'élevait à **4.03 €/habitant** facturée à **3.56€** puis revalorisée à **2.77 €** suite à la baisse des charges liée au report des projets dû au COVID
- Pour 2021, le montant à couvrir est de **1 769 667.81 €** soit une cotisation estimée à environ **4.68€/habitant**

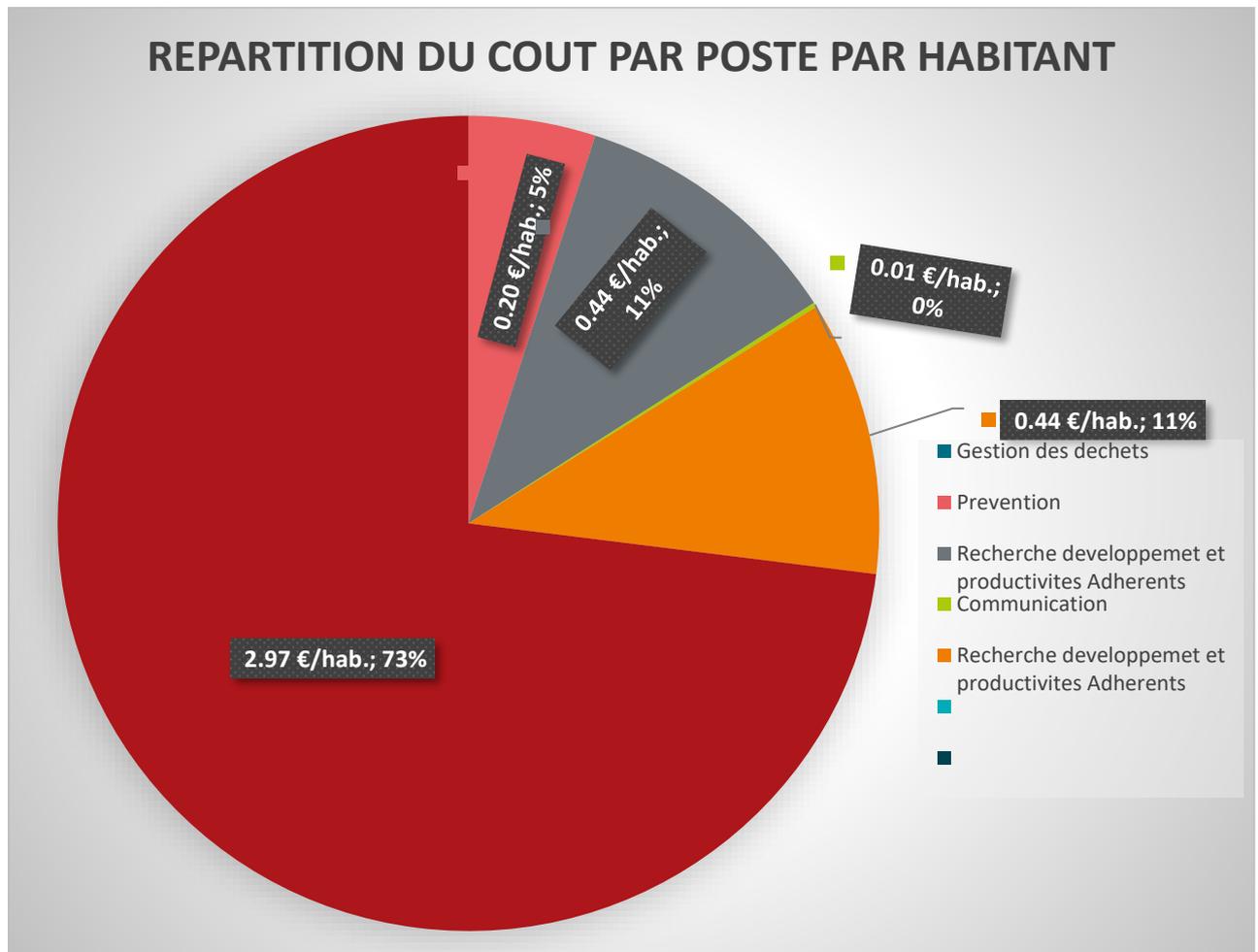
Hypothèses :

1. Facturation au réel de la cotisation à 4.68 €/habitant
→ Couverture des charges
2. Réintégration de l'excédent de résultat de 400 K€ abaissant le reste à couvrir à 1 369 667.81€ soit une cotisation à l'habitant de 3.62 €

En retenant l'hypothèse 2, la répartition par poste se présente comme suit

REPARTITION DES CHARGES PAR POSTES			
Postes	Détail poste	Total à financer	coût par habitant
Gestion des déchets	OM/CS/FILIERES	- €	0.00 €/hab.
Prevention	Programme prévention	77 500.00 €	0.20 €/hab.
	Composteurs	- 702.00 €	
Communication	Communication	2 786.00 €	0.01 €/hab.
	Etudes	10 000.00 €	
Recherche developpemet et productivites Adherents	Plan d'actions DT et éco manifestation	5 000.00 €	0.44 €/hab.
	Accompagnement et suivi	152 636.00 €	
Fonctionnement	Charges de personnel	1 263 311.81 €	2.97 €/hab.
	Rémunération Elus et payeur	66 500.00 €	
	Frais de structure	217 336.00 €	
	Recettes diverses	- 424 700.00 €	
	Charges exceptionnelles	- €	
Total		1 369 667.81 €	3.62 €

Soit une répartition par poste en coût à l'habitant et en pourcentage du coût à l'habitant à financer :



V Budget Prévisionnel 2021

Compte tenu de toutes les projections et les arbitrages évoqués ci-dessus, nous vous proposons en projet de budget sur 2021 les principales lignes ci-après :

PROJET DE BUDGET 2021						
		CHARGES	RECETTES	COTISATION	COUT/HABITANT	
Ordures ménagères	Tramit	854 167,60 €	855 101,60 €		- €	
	Transport	650 824,29 €	673 553,01 €		- €	
	Traitement	11 234 159,11 €	11 287 450,64 €		- €	
	TOTAL DT	12 739 151,00 €	12 816 105,25 €	- €	- €	
Collecte sélective	Collecte et transport+ Tri	4 361 007,02 €	4 361 007,02 €	- €	- €	
	Refus tri	314 718,91 €	314 718,91 €	- €	- €	
	Lavage conteneur	15 000,00 €	15 000,00 €	- €	- €	
	Conteneurs	120 000,00 €	120 000,00 €	- €	- €	
	Sacs jaune	15 000,00 €	15 000,00 €	- €	- €	
	Soubien Citeo	5 075 150,55 €	5 075 150,55 €	- €	- €	
	Reversement	1 899 123,52 €	1 899 123,52 €	- €	- €	
	TOTAL CS	11 800 000,00 €	11 800 000,00 €	- €	- €	
Filiales hors REP	Amiante	50 000,00 €	50 000,00 €	- €	- €	
	Bois Egger	23 000,00 €	23 000,00 €	- €	0	
	Bois NSG	213 000,00 €	213 000,00 €	- €	0	
	Bois c	12 000,00 €	12 000,00 €	- €	0	
	DDS	410 000,00 €	410 000,00 €	- €	0	
	Huiles alimentaires	5 000,00 €	5 000,00 €	- €	0	
	Huiles minérales	16 000,00 €	16 000,00 €	- €	0	
	Huisseries	260 000,00 €	260 000,00 €	- €	0	
	Plâtre	490 000,00 €	490 000,00 €	- €	0	
		SOUS TOTAL HORS REP	1 489 000,00 €	1 489 000,00 €	- €	- €
Filiales REP	DEEE	300 000,00 €	300 000,00 €	- €	0	
	DDS	40 000,00 €	40 000,00 €	- €	0	
	Mobilier	310 000,00 €	310 000,00 €	- €	0	
		SOUS TOTAL REP	650 000,00 €	650 000,00 €	- €	- €
	SOUS TOTAL FILIAIRES	2 139 000,00 €	2 139 000,00 €	- €	- €	
	SOUS TOTAL DECHETS	26 678 151,00 €	26 755 105,25 €	- €	- €	
Prévention	Bio déchets et déchets verts	77 000,00 €	27 000,00 €	- 50 000,00 €	-0,13	
	Remploi et réparation	2 000,00 €	- €	2 000,00 €	-0,01	
	Gaspiillage alimentaire	3 000,00 €	- €	3 000,00 €	-0,01	
	Nocivité	29 500,00 €	- €	29 500,00 €	-0,08	
	Eco consommation	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	-0,01	
	PLPDMA	- €	12 000,00 €	12 000,00 €	0,03	
	Composteurs+Bioseau+	118 350,00 €	38 800,00 €	79 550,00 €	-0,21	
	Subvention adéme 2022	- €	80 252,00 €	80 252,00 €	0,21	
		SOUS TOTAL PREVENTION	234 850,00 €	158 052,00 €	- 76 798,00 €	0,20 €
Communication	Communication institutionnelle et accompagnements élus	40 200,00 €	- €	40 200,00 €	-0,11	
	Prévention	102 500,00 €	- €	102 500,00 €	-0,27	
	SDD et ECT	229 468,00 €	229 468,00 €	- €	0,00	
	Collecte sélective	69 100,00 €	134 714,00 €	65 614,00 €	0,17	
	Filiales	9 000,00 €	10 000,00 €	1 000,00 €	0,00	
	Textiles	2 000,00 €	37 000,00 €	35 000,00 €	0,09	
	OMR et Valorisation énergétique	7 200,00 €	- €	7 200,00 €	-0,02	
	Subvention adéme 2022	- €	45 500,00 €	45 500,00 €	0,12	
	SOUS TOTAL COMMUNICATION	459 468,00 €	456 682,00 €	- 2 786,00 €	0,01 €	
Frais généraux	Frais de structure	260 088,00 €	42 752,00 €	217 336,00 €	-0,57	
	Charges de personnel	1 277 952,88 €	14 641,07 €	1 263 311,81 €	-3,24	
	Indemnités élus	66 500,00 €	- €	66 500,00 €	-0,18	
	Charges exceptionnelles	10 000,00 €	10 000,00 €	- €	0,00	
	Rémunération sem/apl+etc	- €	24 700,00 €	24 700,00 €	0,07	
	Affectation du résultat antérieur	- €	400 000,00 €	400 000,00 €	1,06	
		SOUS TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 614 540,88 €	492 093,07 €	- 1 122 447,81 €	2,97 €
	Etudes	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	-0,03	
Accompagnement et suivi	193 958,00 €	41 322,00 €	152 636,00 €	-0,40		
Plan d'actions DT	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	-0,01		
	SOUS TOTAL ETUDES ET ACCOMPAGNEMENT	208 958,00 €	41 322,00 €	- 167 636,00 €	0,44 €	
	SOUS TOTAL FRAIS GENERAUX	1 823 498,88 €	533 415,07 €	- 1 290 083,81 €	3,41 €	
	TOTAL GENERAL	29 195 957,88 €	27 903 254,32 €	- 1 369 667,81 €	3,62 €	

Il a été décidé, à l'unanimité, de voter ces orientations budgétaires et de décider de fixer la cotisation 2021 à 3.62 € par habitant.

10 - FIXATION DES TARIFS 2021

RAPPORT DU PRESIDENT

Les tarifs proposés ci-dessous relatifs à la collecte et au traitement des déchets autres que les OM et la CS correspondent aux prix des différents marchés publics que conclut Évodis. Ce principe de refacturation à l'euro/l'euro suppose que les tarifs sont susceptibles de varier selon les dispositions contractuelles (clauses de révision). Stipulations ayant vocation à s'appliquer tout au long du marché dans le respect de la volonté du Comité puisqu'arrêtées par le Président qui dispose de tout pouvoir pour préparer et attribuer les marchés (délibération n° 2020-1003 du 24 septembre 2020), conjointement avec la CAO le cas échéant. Les conséquences de la révision des prix seront strictement répercutées sur la facturation aux adhérents.

Tarif/an/hab.			
Cotisation à l'habitant	Facturation au trimestre	3.62 €	
Tarifs TTC/tonne			
Ordures Ménagères	Transitage	10.00 €	
	Transport	9.95 €	
	Traitement OM & GO	105.00 €	
	Total T.T.T.	124.95 €	
	<i>Forfait non-conformité (par non-conformité constatée)</i>	180 €	
Déchets Diffus Spécifiques	Acides	1705.00 €/t	
	Aérosols	1815.00 €/t	
	Bases	1705.00 €/t	
	Combustibles	2838.00 €/t	
	Emballages, matériaux souillés, shingle	814.00 €/t	
	Filtres à huile	517.00 €/t	
	Médicaments	1408.00 €/t	
	Phytosanitaires	2035.00 €/t	
	Produits de laboratoire	3410.00 €/t	
	Produits non identifiés	1705.00 €/t	
	Peintures et pâteux	605.00 €/t	
	Solvants	605.00 €/t	
	Thermomètres au mercure	8690.00 €/t	
	Forfait refus de collecte (coût forfaitaire)	110.00 €/refus	
	Fourniture de vermiculite (prix au litre)	0.60 €/litre	
	<i>(Tarifs applicables jusqu'au 31 mars 2021 et révisés à l'attribution du nouveau marché de collecte et de traitement des DDS)</i>	Forfait gestion administrative non-conformités :	
		EcoDDS	44.00 €/constat
		Marché départemental	88.00 €/constat
		Forfait retour sur déchèterie d'appartenance (sur demande uniquement-hors déchets interdits)	77.00 €/retour
		Non-conformité acide picrique	550.00 €/constat
Collecte et traitement des huiles minérales		60.50 €/t	
Reprise huiles végétales		120.00 €/t	
Frais traitement huiles végétales polluées	60.50 €/t		
Frais remplacement contenant détérioré	30.00 €/contenant		

Tarifs TTC/tonne		
Bois	Facturation Egger	14.30 €/t
	Facturation Norske Skog Golbey	22.00 €/t
	Facturation bois C (selon conditions transport + traitement, conformément à la délibération 2019-981)	Facturation à l'euro – l'euro
Plâtre valorisable (Révision tarifaire au 1/07/2020)	Regroupement/Transport/Valorisation des bennes	164.64 €/t
	Massification et traitement des bennes	92.36 €/t
Huisseries (Révision tarifaire au 1/04/2021)	Regroupement – démantèlement livrées en vrac	108.90 €/t
	Regroupement – démantèlement livrées sur chant	81.40 €/t
	Collecte - Démantèlement des racks	182.60 €/t
Conditionnement et collecte de l'amiante lié (Marché en cours de consultation)	Fourniture Big Bag (selon capacité)	€/pièce
	Fourniture palettes	€/pièce
	Collecte	€/t
Traitement de l'amiante lié	Traitement sites de Vaivre-et-Montoille (70) et Jeandelaincourt (54)	148.50 €/t
	Saint-Louis (57)	88.00 €/t
Collecte Séparative * Ces tarifs ont été réajustés lors du passage aux ECT	Vidage du verre	38.55 €/T
	Vidage des conteneurs multimatériaux	
	Tri des bennes papiers	
	Tri des bennes cartons	
	Tri des bennes cartons/JRM	
	Tri du multimatériaux*	157.57 €/T
		55.98 €/T
	Transfert/Transport pour le porte à porte*	21.78 €/T
	Forfait de caractérisation	
Traitement des refus de tri		
Prévention	Prestation broyage déchets verts	80€/heure
Communication	Selon outils proposés	
	Forfait animation territoriale : Pour adhérents	25 €/heure
	Pour structures partenaires	35 €/heure

Il a été décidé, à l'unanimité de voter les tarifs 2021.

- **Point divers :**

- **Présentation de nouvelles arrivées au sein de l'équipe :**
 - Pauline RIGONI, chargée de mission Prévention arrivée en octobre 2020 au sein d'Evodia. Elle est la chef de projet de la mise en œuvre de la stratégie biodéchets 2021/2023.
 - Koralie PIERRAT, responsable de l'événementiel et de la programmation, arrivée dans l'équipe en janvier dernier. Elle va travailler avec les collectivités pour imaginer une programmation départementale des animations et organisée un « déchet tour » entre les trois parcours pédagogiques des installations industrielles de traitement des déchets
 - Sophie DAVAL qui remplacera Michelle LEALE qui va partir en congés maternité début mars pour 6 mois.
 - Et Laure PLANCHON en remplacement de Julie GUANDALINI qui nous quitte pour raisons familiales.

- **État récapitulatif des marchés passés**

Il a été communiqué au Comité les tableaux récapitulatifs suivants, relatifs aux marchés ayant fait l'objet d'une procédure de publicité et de mise en concurrence attribués sur la période du 2 décembre 2020 au 9 février 2021, date du Comité.

Fournitures et services, Procédure adaptée :

OBJET	LOT	TITULAIRE	MONTANT € HT	DATE DE NOTIFICATION
Lavage de conteneurs multimatériaux et pose de signalétique	UNIQUE	CHABLAIS SERVICE PROPRIÉTÉ	36 725,00 €	14/12/2020

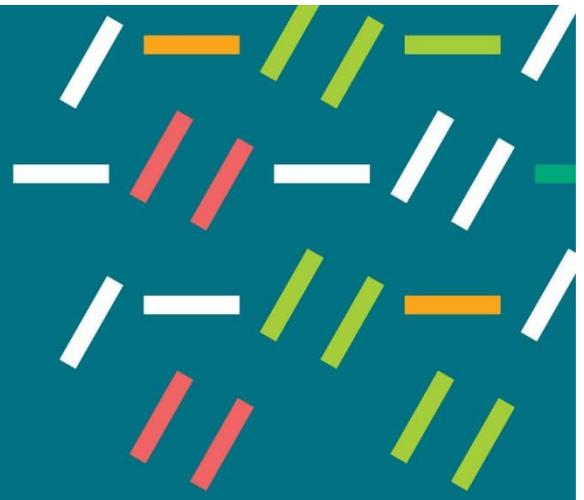
Travaux , Procédure adaptée : Sans objet

Fournitures et services, Procédure formalisée : Sans objet

Travaux, Procédure formalisée : Sans objet.

- **Dates des prochains Bureaux et Comités**

- Comité : le jeudi 4 mars (budget) à 18H00 à EVODIA



11, rue Gilbert Grandval
CS 10040
88026 Epinal Cedex
03 29 34 36 61

evODIA
Établissement Vosgien d'Optimisation
des Déchets par l'Innovation et l'Action

 | www.evodia.org